

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 05 OCTOBRE 2020, à 20 heures.

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de HUISMES « salle du conseil municipal » sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire.

Présents : Elisabeth BENOIST, Isabelle BERRUER-CHARRAIS, Agnès BOREL, Philippe COIQUIL, Romuald COLIN, Cyril DELALANDE, Max DELUGEAU, Pascale GIRAULT, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HÉGRON, Denis MOUTARDIER, Clémence PLANTÉ, Aurélie PREUX et Marc SAUTEREAU.

Absente : Claudine BOUCHER.

Secrétaire de séance : Aurélie PREUX.

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance et fait observer une minute de silence à la mémoire de Madame Lucette BRIANTAIS décédée ce jour.

Une remarque est apportée par Monsieur Lionel HÉGRON sur le contenu du compte rendu de la dernière séance du 31 août 2020. Il demande que la question n° 2 – finances communales – paragraphe qui porte sur les affaires scolaires : bilan de la cantine scolaire pour l'année 2019-2020 soit complétée par : Messieurs COIQUIL et HÉGRON réitèrent leurs demandes relatives à la nécessité que le poste « charges de personnel » englobe également le coût du personnel communal qui assure le service et la surveillance de la restauration scolaire ainsi que les diverses dépenses qui comptabilisent les coûts de fluides et ceux afférents aux bâtiments de la cantine. Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. AFFAIRES GENERALES

- Modalités d'inscription sur les listes électorales : nomination des membres de la commission de contrôle au sein du conseil municipal N° 2020-06-034.

Conformément à l'article L. 19 du code électoral, les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles plusieurs listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, doivent constituer une commission de contrôle qui sera composée de conseillers municipaux (si 2 listes présentes au sein du conseil : 3 CM de la liste principale + 2 CM de la 2^{ème} liste).

Considérant qu'il n'est pas possible de composer la commission de contrôle selon les modalités décrites ci-dessus en raison de la 2^{ème} liste qui s'est présentée aux municipales de mars 2020, qui n'a obtenu qu'un seul poste de conseiller municipal compte-tenu du nombre de voix acquises,

La commission de contrôle devra être constituée selon les modalités prévues pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité comme membres de la commission de contrôle :

Titulaires :

- en qualité de conseiller municipal, dans l'ordre du tableau Monsieur Max DELUGEAU,

- en qualité de délégué de l'administration qui sera désigné par le Préfet d'Indre-et-Loire Monsieur Daniel BOREL,
- en qualité de délégué désigné par le Président du Tribunal de Grand Instance de Tours, Madame Danielle MEUNIER.

Ainsi, un arrêté de nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sera ensuite établi par la Préfecture d'Indre-et-Loire.

2. AFFAIRES SCOLAIRES.

- Intervenant pour l'enseignement du jeu d'échecs au sein de l'école primaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de l'intervention du club d'échecs d'Avoine pour l'activité du jeu d'échecs au sein des classes de l'école pour l'année scolaire 2020-2021, à raison de six heures par classe pour l'année scolaire pour un coût horaire de 25,00 euros. Le coût annuel payé les années précédentes était de 600 euros sauf l'année scolaire écoulée en raison de la période de confinement.

- Surveillance de la cantine scolaire.

Face aux nouvelles difficultés rencontrées par le personnel communal pour faire respecter le calme durant le moment du repas et ce depuis la rentrée scolaire de septembre 2020, le conseil municipal, après une réflexion approfondie, décide à l'unanimité :

. de recruter en contrat à durée déterminée un agent à temps non complet (8/35ème) pour assurer la surveillance des enfants dans le réfectoire de la cantine scolaire et apporter également une aide à l'enseignant pour assurer la surveillance du début de la sieste des enfants de la maternelle. Madame Martine POUPET sera recrutée à ce poste à compter du 12 octobre 2020.

. d'engager une formation nécessaire auprès du personnel communal qui assure le service de la restauration scolaire,

. de demander à la commission des affaires scolaires d'examiner les différentes solutions afin que la restauration scolaire reste un moment propice à l'épanouissement des enfants et du personnel de service lors du repas de midi.

- Autorisation d'achats dans le cadre des crédits scolaires alloués pour l'année 2020 de l'école primaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'acquisition d'un pack complet VP interactif pour un coût TTC de 1 536,00 euros (Manutan collectivités) au titre des crédits d'investissements 2020 (3 660,00 euros alloués au budget et non consommés).

3. BIENS COMMUNAUX.

- Renouvellement des baux ruraux au 1^{er} novembre 2020 (2020-06-035).

Les différents baux communaux arrivent à échéance au 1^{er} novembre 2020. Pour valider le prochain renouvellement des fermages, le cahier des charges est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le cahier des charges applicable au 1^{er} novembre 2020. Il valide que la séance d'adjudication aura lieu le lundi 26 octobre 2020 à 10 heures. La commission des biens communaux constituée de Mesdames Agnès BOREL et Claudine BOUCHER, Messieurs Jean-Michel GUERTIN, Philippe COIQUIL,

Romuald COLIN, Cyril DELALANDE et Max DELUGEAU, procédera à l'attribution des nouveaux baux ruraux pour une période de neuf ans à compter du 1^{er} novembre 2020, en présence de Madame Chantal CHEMINOT comptable public.

- Inscription à l'état d'assiette et mise en vente des coupes prévues dans l'aménagement forestier par l'Office National des Forêts en 2020 (2020-06-036).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'être autorisé à rajouter cette question à l'ordre du jour initial (dossier arrivé en mairie après l'envoi de l'ordre du jour).

Il expose que l'Office National des Forêts a rédigé un document d'aménagement de la forêt de Saint-Benoît-la-Forêt en 2017 qui contient un programme de coupe que l'O.N.F. étudie tous les ans pour élaborer et valider l'assiette des coupes. C'est dans le cadre de l'application de ce document d'aménagement qu'il est proposé d'inscrire à l'état d'assiette 2021 : les coupes de régénération pour les parcelles 6 et 7.

Conformément à l'article L214-5 du code forestier, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider pour l'année 2021 ces coupes d'amélioration ainsi que le marquage des bois et fixe comme suit la destination des coupes : les produits seront vendus par l'Office National des Forêts au profit de la commune conformément au Code Forestier.

4. FINANCES COMMUNALES.

- Décisions modificatives n° 01 sur le budget unique 2020 (2020-06-037).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certains crédits s'avèrent insuffisants et d'autres trop importants.

Depuis le vote de ce budget en mars dernier, la commune a reçu les notifications des recettes à percevoir en 2020. De nouvelles dépenses et recettes sont également à inscrire ou à ajuster. Il convient de prendre des décisions modificatives.

Le conseil municipal accepte à la majorité (13 voix « pour » et 1 « abstention ») d'effectuer les virements de crédits et les autorisations spéciales suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	+ 2 191,00
6161	Assurance Groupama Villasur4 – avenant bris de machine	+ 214,00
6226	Honoraires (solde expropriation terrain et recours DP toiture foyer rural)	+ 2 026,00
6574	Versements aux œuvres sociales (complément cotisations CNAS)	+ 60,00
6811	Dotations aux amortissements année 2020 (complément)	+ 56,00
	Total	+ 4 547,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
73111	Taxes foncières et d'habitation 2020	+ 4 561,00
73221	F.N.G.I.R.	+ 41,00
7336	Droits de place (annulation du droit de place 2020 du bar)	- 60,00
7411	Dotation forfaitaire D.G.F.	- 1 394,00
74121	Dotation de solidarité rurale	+ 27,00
748313	Dotation de compensation de la réforme de la T.P.	+ 257,00
74834	Compensation de l'Etat au titre des exonérations de T.F.	+ 62,00
74835	Compensation de l'Etat au titre des exonérations de T.H.	+ 1 322,00
752	Revenus des immeubles (annulation partielle loyer salon de coiffure)	- 269,00
	Total	+ 4 547,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		

2313-25	Réhabilitation et mise aux normes du foyer rural	+ 2 756,00
	Total	+ 2 756,00
	SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	
10226	Encaissement de la taxe d'aménagement 2020	+ 2 700,00
2802	Dotation aux amortissements année 2020 (complément)	+ 2,00
28051	Dotation aux amortissements année 2020 (complément)	+ 54,00
	Total	+ 2 756,00

5. TRAVAUX.

- Suivi du projet d'aménagement des entrées de bourg de l'agglomération : aménagement de la route de Chinon.
 - . présentation et validation de l'avant-projet réalisé par le cabinet TALPA de Saumur,
 - . avenant au contrat de maîtrise d'œuvre attribuée au cabinet TALPA,
 - . présentation et validation du Dossier de Consultation aux Entreprises (D.C.E.),
 - . autorisation de lancement de la consultation auprès des entreprises.

Le conseil municipal est informé que l'avant-projet réalisé par le cabinet TALPA a fait l'objet de remarques du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire. Une nouvelle version est attendue avec un chiffrage modifié en conséquence. L'assemblée décide à l'unanimité d'ajourner au prochain conseil, le vote de validation de ce dossier d'aménagement.

6. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- Rapport des commissions municipales.

Le conseil municipal entend les actions menées par chaque adjoint et conseiller délégué au sein de chaque commission.

- Urbanisme.

Monsieur Romuald COLIN, adjoint en charge de l'urbanisme, donne connaissance à l'assemblée des décisions prises dans le cadre de ses délégations en matière d'urbanisme (autorisations des droits des sols : permis de construire et déclarations préalables).

- Programme de voirie 2020.

L'entreprise T.P.P.L. agence de Saumur, a réalisé les travaux de voirie sur l'impasse de Benais et l'ensemble du programme de voirie 2020.

- Repas des aînés en novembre 2020.

Considérant la pandémie actuelle liée à la Covid-19 et les mesures du protocole sanitaire imposées pour les regroupements de personnes, le conseil municipal décide d'annuler le repas des aînés qui était programmé en novembre 2020. En revanche, le spectacle d'Olivier LAURENT, imitateur belge, sera proposé gratuitement aux aînés de la commune, en remplacement du banquet, le dimanche 29 novembre 2020 en après-midi avec une jauge de spectateurs limitée à 100 personnes comme l'impose Madame la Préfète d'Indre-et-Loire. Ce même spectacle payant sera destiné à la population le samedi 28 novembre prochain en soirée avec la même jauge de public, sur réservation.

- Forum des associations 2020.

Pour la même raison, le conseil municipal est contraint également d'annuler le forum des associations programmé en 2020.

La réunion relative à l'élaboration du calendrier des fêtes avec les associations locales (réservations du foyer rural) est fixée au jeudi 22 octobre prochain à 18 heures.

- o Journées du patrimoine 2020.

Monsieur Marc SAUTEREAU et le conseil municipal adressent leurs plus vifs remerciements aux différentes personnes et associations qui ont œuvrées à la réussite de cette manifestation.

- o Nouvelle réglementation pour la protection du patrimoine végétal dans le cadre du nouveau PLUi-H.

Afin de conserver la qualité de vie sur le territoire mais également de préserver la biodiversité, la communauté de communes et ses communes membres ont défini une nouvelle réglementation sur la gestion des arbres, des haies, des boisements mais également des fonds de jardins à travers le règlement de son Plan Local d'urbanisme Intercommunal. Pour permettre aux 5 464 propriétaires de ce patrimoine végétal identifié d'avoir connaissance de ces nouvelles règles, un courrier va être envoyé par la communauté de communes afin de les inviter à consulter le zonage du PLUi-H et à prendre connaissance du guide explicatif réalisé.

- o Bus numérique.

Le bus numérique de la Région Centre – Val de Loire stationnera sur la place de la mairie le jeudi 10 décembre 2020. Des ateliers seront proposés aux seniors afin de les former aux nouvelles technologies de l'informatique et d'internet. Un atelier sera proposé le matin ainsi qu'un autre l'après-midi. Les personnes seront conviées par leur caisse de retraite.

- Date du prochain conseil municipal.

L'assemblée est informée que le prochain conseil municipal est fixé au lundi 07 décembre 2020 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 20 minutes.

Date de la publication : 08 octobre 2020.
Certifié exact,

La secrétaire de séance,



Aurélie PREUX.

Le Maire,



Denis MOUTARDIER.

Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance

N° délibération	Titre
2020-06-034	Gestion inscriptions liste électorale - nomination des membres de la commission de contrôle
2020-06-035	Renouvellement des baux ruraux au 1 ^{er} novembre 2020
2020-06-036	Inscription état assiette et vente coupe de bois 2021 aménagement forestier par l'O.N.F.
2020-06-037	Budget unique 2020- décisions modificatives n° 01

Signature des membres présents

Présents	Signatures	Présents	Signatures
BENOIST Elisabeth		BERRUER-CHARRAIS Isabelle	
BOREL Agnès		BOUCHER Claudine	<i>absente</i>
COIQUIL Philippe		COLIN Romuald	
DELALANDE Cyril		DELUGEAU Max	
GIRAULT Pascale		GUERTIN Jean-Michel	
HÉGRON Lionel		MOUTARDIER Denis	
PLANTÉ Clémence		PREUX Aurélie	
SAUTEREAU Marc			